



Rabat, le 25 janvier 2021

CIRCULAIRE N° 6154/311

Objet : Investissements et régimes particuliers
Produits soumis au contrôle de conformité.

Réf : Circulaire n° 6120/311 du 21/12/2020.

Par circulaire citée en référence, la liste actualisée des produits dont l'enlèvement est soumis à la présentation de l'autorisation d'accès au marché délivrée par les services de surveillance du marché relevant de la Direction Générale du Commerce (DGC), a été diffusée.

Par la présente, le service est informé qu'après concertation avec la DGC, il a été décidé de soumettre les produits justiciables des positions tarifaires 2523.10.10.00 et 2523.10.90.00 au contrôle susvisé au titre de la norme 10.1.004 relative aux liants hydrauliques.

Sont modifiées, en conséquence, l'annexe à la circulaire en objet et l'annexe n° XII-17 de la RDII.

**Le Directeur Général de
L'Administration des Douanes
et Impôts Indirects**

Nabyi LAKHDAR

SGIA/Diffusion/25-01-21/10h20